

Communication ANIA 16/03

Voici un point d'information :

- **Concernant les annonces de confinement**

Il est possible que des annonces de confinement soient faites aujourd'hui (probablement par le Président de la République ce soir) : nous n'avons pas d'information quant aux modalités concrètes, périmètres etc. qui pourraient l'accompagner et nous n'en aurons pas avant l'annonce officielle.

Le message des autorités publiques est que confinement ne signifie pas arrêt économique et que les activités de production et notamment de produits alimentaires seront maintenues.

- Ce matin, se tenait une nouvelle réunion de crise présidée par Bruno Le Maire, en présence de Muriel Penicaud, Didier Guillaume, Agnès Pannier-Runacher, Gérald Darmanin. Le MEDEF, la CPME mais aussi les organisations professionnelles concernées, dont l'ANIA. Bruno Le Maire a présenté les **grands axes d'un plan d'urgence économique**, qui sera officiellement annoncé aujourd'hui par le Président de la République et communiqué dans les détails demain.

Les mesures porteront notamment sur le report des dettes fiscales et sociales, sur la garantie bancaire garantie par l'Etat, les prêts BPI pour les TPE et les PME et le fonds de solidarité pour les petites entreprises. Les mesures de chômage partiel seront également facilitées, avec prise en charge par l'Etat et des entreprises remboursées sous 10 jours.

- Mesures de **chômage partiel** : nous attendons des éléments dans la journée
- **Restaurant d'entreprises** : vous êtes plusieurs à vous poser la question du maintien ou non des restaurants d'entreprise ; la réponse des pouvoirs publics est : ils peuvent rester ouverts en prenant les mesures sanitaires (distance, etc.) nécessaires.
- **Emballages**
 - Pouvez-vous nous faire remonter vos problèmes d'approvisionnement en emballage et les conséquences
 - Pouvez-vous nous dire si vous avez besoin de certaines souplesses à faire remonter à la DGCCRF (ex étiquetage n° lot etc.) ?
- **Partage d'expériences** : afin de partager et mettre en commun les différentes actions mises en œuvre dans les entreprises dans le guide du Plan de Continuité d'Activités que nous mettons à jour, pouvez-vous partager vos bonnes pratiques sur les sujets suivants (et autres, si vous le pensez utile) :
 - Flexibilité du travail
 - Alternatives aux masques
 - Adaptation de la production
 - Procédures de transports

Quelques informations complémentaires en attendant les annonces du Président de la République

- **Alternatives aux masques anti-projection**

Concernant les alternatives en tissu, sur la base de [l'annuaire de l'Union des textiles](#), nous avons contacté une 20^e d'entreprises. A date, voici les 3 entreprises qui pourraient fournir les entreprises alimentaires en masques anti-projection :

- **Le Groupe Mulliez-Flory** qui fabrique des masques en tissu réutilisables : le contact est Christophe Petit (c.petit@mulliez-flory.fr)
- **La Société SMB Bord Cote** qui fabrique des mailles tubulaires anti-projection type tour de cou : le contact est Alexandre SAUNIER (alexandre@smbbordcote.com)
- **L'Indispensac** qui a fabriqué ce week-end des prototypes de masques de protection mais qui est en attente de validation de la Direction Générale de l'Armement pour pouvoir produire avec qualification. Ils devraient avoir des retours ce soir de la DGA, et ont assuré qu'ils seraient en capacité de répondre aux demandes des entreprises alimentaires pour les masques anti-projection ; nous vous tenons au courant

- **Gestion des « contacts rapprochés » et actualisation du document unique d'évaluation des risques**

- Cette question est traitée dans le [Q/R du ministère du travail](#) ainsi que dans le document Actualités HSE (PJ) qui reprend bien les critères augmentant fortement le risque de transmission :
 - même lieu de vie / de travail,
 - contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux ou d'un éternuement,
 - contact direct à moins d'un mètre lors d'une discussion (même sans toux) de plus d
 - 15 minutes en l'absence de mesures de protection,
 - difficultés à se laver très souvent les mains.

Il est important de mettre ce document unique à jour

- **Quid de la prise de température sur les sites ?**

Certaines entreprises ont mis en place un contrôle de la température des personnes avant l'entrée sur le site. Le Directeur des Libertés Publiques (Ministère de l'intérieur) précise qu'**aucune recommandation sanitaire n'existe à ce jour qui permet de justifier des mesures de filtrage corporel sur des sites privés** (2nd paragraphe du courrier en PJ).

En termes d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques :

- Certaines entreprises demandent à leurs salariés de s'auto-surveiller à leur domicile et de ne pas venir sur le site en cas d'augmentation de la température corporelle ;
- Certaines entreprises ont mis en place des procédures « chauffeur » avec par exemple : évitement de tous contacts avec les personnes du site, interdiction d'entrer dans les bâtiments...

- **Certification IFS** : Politiques et mesures adoptées par l'IFS concernant le coronavirus (COVID-19) et ses conséquences pour les renouvellements de certifications

- Dans le cas où un audit de renouvellement ne peut avoir lieu à temps : le certificat n'est valable que jusqu'à la fin de sa durée de vie. La réalisation de l'audit à distance n'a pas été jugée acceptable par le board de l'IFS.
- L'IFS préfère une évaluation individuelle à une prolongation générale de la validité des certificats IFS.
- L'IFS ne prévoit aucune pénalité pour les entreprises qui ne peuvent pas renouveler les certificats IFS en raison du coronavirus

- La base de données IFS va permettre de rendre visibles les audits annulés et certificats expirés en raison de l'épidémie du coronavirus. Les certificats IFS expirés resteront visibles au cours des 12 prochains mois.
- Les distributeurs présents dans les groupes de travail et comités IFS ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'intention de résilier les contrats existants en raison de cette situation exceptionnelle. Une évaluation individuelle de chaque cas pour lequel un certificat IFS ne peut être renouvelé en raison du coronavirus sera effectuée. Nous vous invitons à préparer les informations nécessaires pour accompagner ces discussions.
- Des informations sont disponibles dans le document pour vous accompagner dans le cas où votre entreprise est touchée par cette situation.

La FCD confirme avoir validé tous les points du document, en tant que membre du board de l'IFS.

[Lien vers le document](#)

Export

- **Circulation des marchandises** : L'exécutif européen a publié lundi des recommandations à l'attention des Etats membres, alors que plusieurs d'entre eux ont fermé plus ou moins partiellement leurs frontières ou imposé de nouveaux contrôles sanitaires. Dans ces recommandations, la Commission préconise notamment de prévoir des voies prioritaires pour le transport de marchandises. Aucune restriction ne devrait être imposée à la circulation des marchandises dans le marché unique, en particulier (mais pas exclusivement) les produits essentiels, les produits liés à la santé et les denrées périssables, notamment les denrées alimentaires, sauf si elle est dûment justifiée. Il est essentiel de veiller à ce que les citoyens aient un accès continu à des denrées alimentaires sûres et abordables. (voir PJ : CE : guidelines for border management measures et Communiqué de presse)